

Entreprendre en économie sociale et solidaire

Édition Lot



Créer son activité



Se développer



S'inspirer



cress

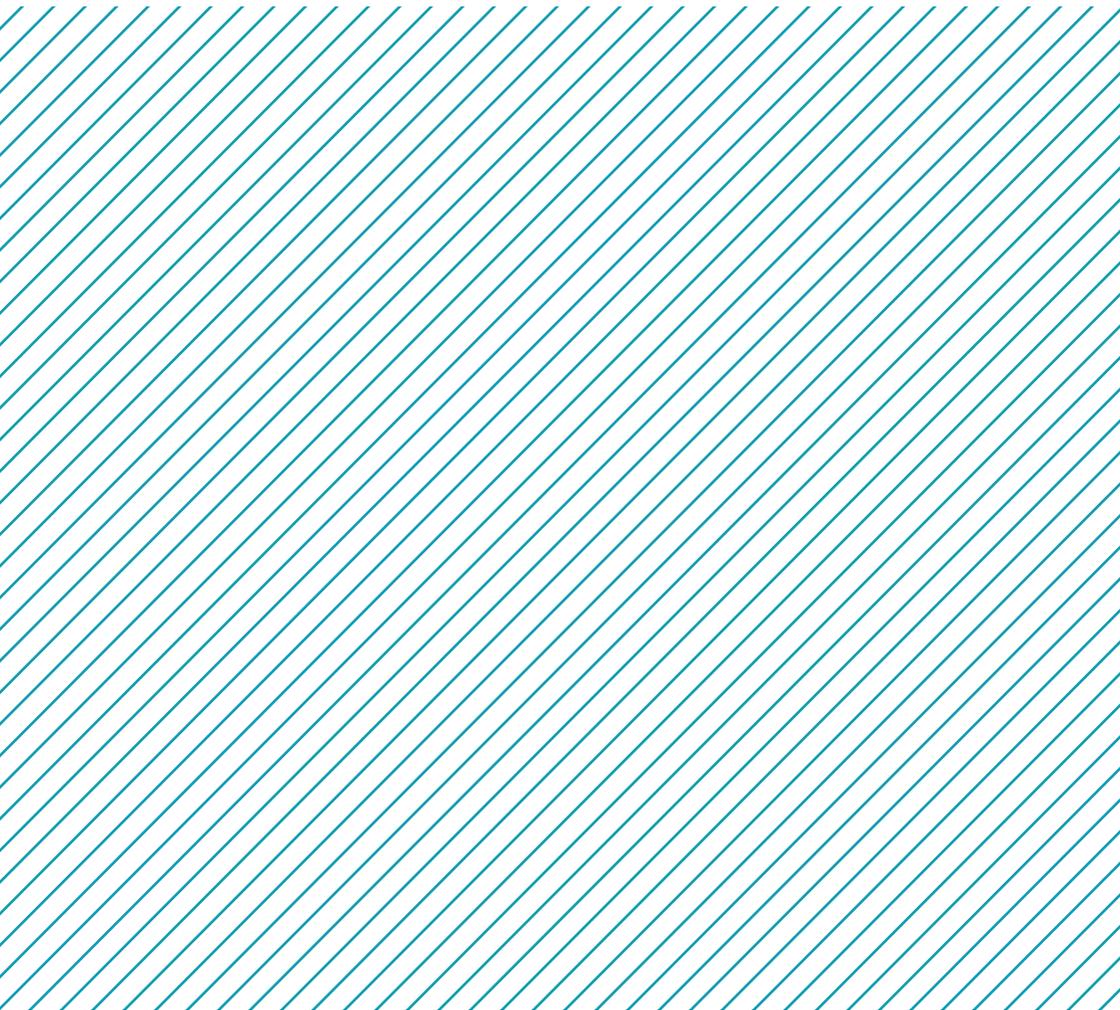
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Occitanie

avec le soutien de



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE





Introduction

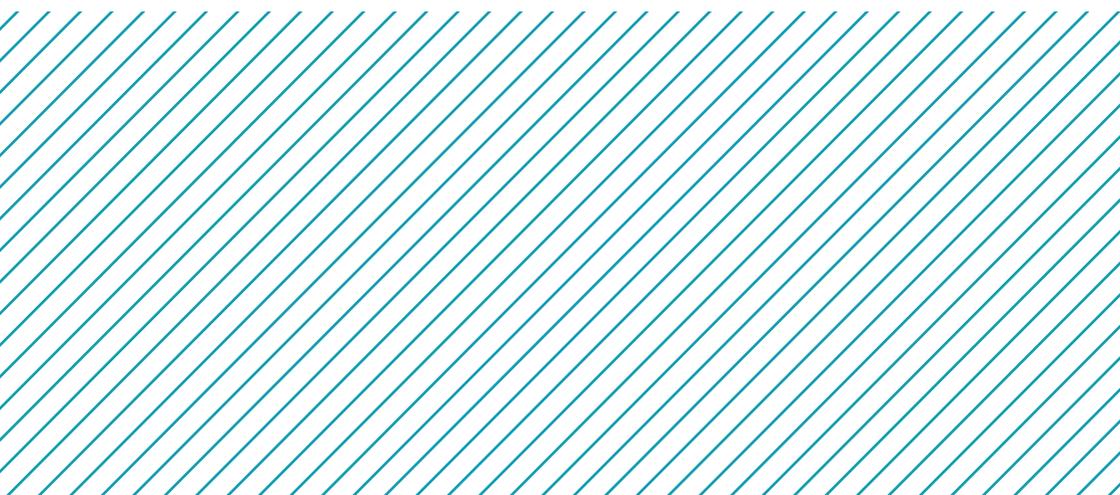
Vous souhaitez vous lancer dans un projet entrepreneurial dans le département du Lot ? Vous avez une idée, un concept que vous aimeriez transformer en entreprise ? Vous avez conscience des problématiques sociales, sociétales et environnementales et vous voulez agir pour votre territoire ? Vous êtes entrepreneur ou dirigez déjà une structure et vous souhaitez la développer ?

Il y a de multiples motivations à entreprendre : devenir son propre patron, vivre de sa passion, développer son territoire et créer de la richesse et de l'emploi local. Dans tous les cas, l'entrepreneuriat est synonyme d'engagement. S'engager pour lutter contre l'exclusion, développer l'écologie, valoriser la culture. A travers ce guide, nous vous amenons à questionner la nature de votre engagement entrepreneurial pour l'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une façon d'entreprendre autrement, qui met l'humain au cœur du projet, dans le respect des principes du développement durable.

Pour aboutir à la création d'une entreprise, plusieurs étapes doivent être respectées et certaines conditions réunies pour mettre toutes les chances de votre côté. Plusieurs enjeux se poseront, vous rechercherez des moyens de financer votre activité, des locaux, des partenaires... Pour y parvenir, une des clés consiste à savoir se rapprocher des structures qui vous prodigueront les bons conseils aux différentes étapes de votre projet.

Réalisé par la CRESS Occitanie avec le soutien de la DIRECCTE Occitanie, de la Région Occitanie et de nombreux partenaires, ce guide a pour but de vous apporter un éclairage sur les différents dispositifs et moyens qui pourront vous aider dans votre création et le développement de votre projet.

Vous y trouverez une présentation des caractéristiques de l'économie sociale et solidaire, les étapes clés de la création d'entreprise, le descriptif des principales structures d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS ainsi que des ressources à l'appui pour approfondir votre démarche.

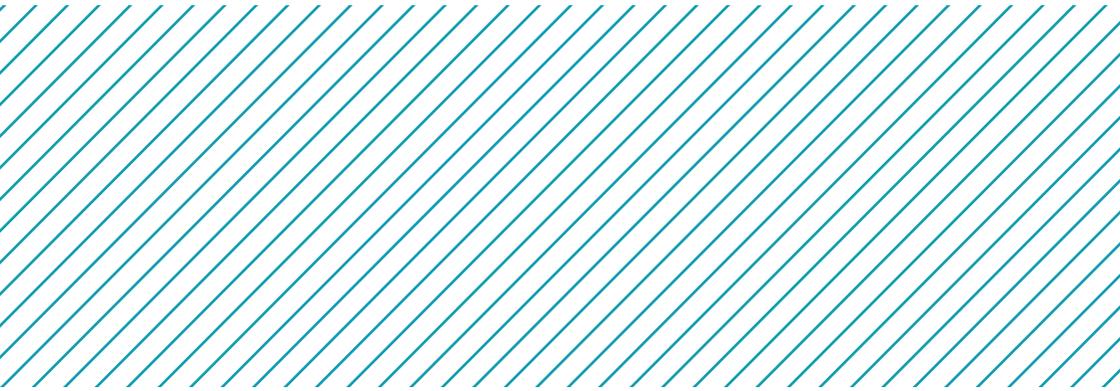


Première édition : Décembre 2018
Création graphique : Laurine Leyrat
Réalisation : Cress Occitanie
Impression : Scop Ruffié (09)

Sommaire

01 Connaître l'ESS	7
02 Créer son entreprise dans l'ESS	13
03 Se faire accompagner	23
Les acteurs de l'accompagnement dans l'ESS	25
04 Obtenir des financements	41
Les acteurs du financement dans l'ESS	47
05 Focus filière agriculture	55
Les adhérents de la CRESS Occitanie	58





01 Connaître l'ESS

Entreprendre autrement, donner du sens à son travail, concilier la réalité économique, l'utilité sociale et la gouvernance partagée, voilà comment nous pourrions définir l'économie sociale et solidaire (ESS). Il ne s'agit pas d'un concept mais d'une façon d'entreprendre différente. Derrière ce terme d'économie sociale et solidaire, il y a une réalité plurielle et pas toujours bien connue du « grand public ». Les entreprises de l'ESS ne sont pas des services publics bien que leur finalité soit sociale, sociétale ou environnementale et qu'elles répondent à un besoin existant sur un territoire donné. Elles répondent aux mêmes exigences que n'importe quelle entreprise. Seuls changent quelques principes : les statuts, la gouvernance, le partage des bénéficiaires... des éléments loin d'être négligeables car ils définissent la nature même de votre projet. Et qui sait, votre projet s'inscrit peut-être déjà dans l'ESS sans même que vous en ayez conscience !

→ Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire naît de la synthèse de deux concepts

L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations. L'économie sociale plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIX^{ème} siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

L'économie solidaire rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années

1970 pour répondre aux nouveaux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations à travers, par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger.

Ces deux mouvements sont complémentaires. **L'ESS est une économie au service de l'homme et non au service du profit¹.**

L'économie sociale et solidaire a été définie par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé** ».

¹ Source : www.llelabo-ess.org

Pour faire partie de l'ESS, une entreprise doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : bien qu'une entreprise de l'ESS cherche à gagner de l'argent, il ne s'agira pas d'une fin en soi.
- Une gouvernance démocratique : la gestion de l'entreprise est définie et organisée par les statuts qui prévoient une implication directe des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et des réserves obligatoires constituées, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées.

Une diversité de structures

L'ESS se distingue donc de l'économie dite « classique » par les valeurs qu'elle véhicule et la finalité de son projet. Les entreprises de l'ESS ne constituent pas un ensemble de structures homogènes. Elles peuvent prendre de multiples formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial ou entreprise d'insertion. L'ensemble des secteurs d'activité y est représenté, aussi bien le commerce que l'agriculture, le bâtiment, les services aux entreprises, l'aide à la personne. Peu importe le secteur dans lequel vous souhaitez entreprendre, votre projet trouvera sans doute sa place dans l'ESS.

Un modèle en développement

L'ESS représente presque 9,6 % des entreprises françaises et 10,5 % de l'emploi salarié. Au total, ce sont plus de 2,3 millions de français qui travaillent aujourd'hui au sein d'une de ces entreprises. Il est vraisemblable que ce chiffre tende à augmenter dans les prochaines années : on observe une croissance des créations d'entreprises en SCOP et en SCIC, d'associations employeuses ou

d'entreprises d'insertion. Dix ans après la crise économique et financière de 2008, nous constatons chez ces entreprises une plus forte résistance aux aléas du marché. Cette capacité d'adaptation de l'ESS est une de ses grandes forces.

En outre, notamment grâce à la Loi relative à l'ESS de 2014, les médias se sont emparés du sujet et parlent de plus en plus de « travailler autrement ». Cette recherche de sens est révélatrice d'une transformation de la société qui ne peut désormais plus ignorer l'urgence écologique et la qualité de vie au travail.

Une économie à fort impact social

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général ». Définition du CSESS, 2011

Les entreprises de l'ESS se caractérisent par leur capacité à anticiper les besoins peu ou mal satisfaits et à y répondre. Ainsi, elles ont un fort impact social sur leur territoire.

→ FOCUS : L'agrément ESUS

Les entreprises de l'ESS ont la possibilité de faire une demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit agrément ESUS. Inscrit dans le cadre de la Loi ESS, cet agrément a pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS en facilitant l'accès aux financements solidaires à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale.

L'agrément ESUS permet également aux investisseurs d'une ESUS d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME.

Pour être éligibles à l'agrément « ESUS », les entreprises de l'ESS doivent remplir les conditions suivantes :

- poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Certaines structures de l'ESS mentionnées bénéficient de plein droit de cet agrément (elles sont renseignées au titre II de l'article 11 de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS). Il s'agit notamment des structures d'insertion par l'activité économique (voir focus p.31).

Environ 1 000 entreprises bénéficient aujourd'hui de l'agrément ESUS. La demande d'agrément ESUS doit être adressée par courrier en 3 exemplaires à l'unité départementale de la DIRECCTE du département.



= ENTREPRISE DE L'ESS

+



= UTILITÉ SOCIALE

+

CONDITIONS PRÉCITÉES

=

AGRÉMENT ESUS

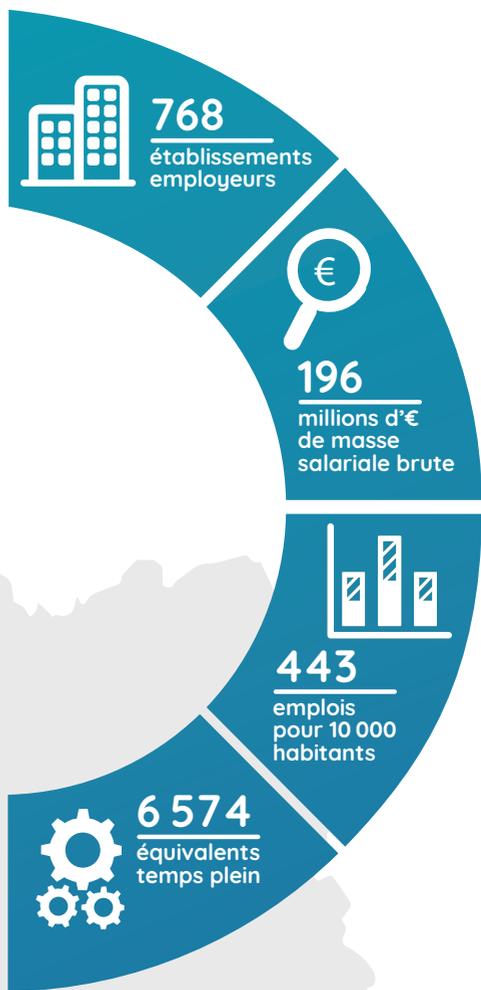
EN SAVOIR PLUS
DIRECCTE Occitanie
Unité départementale du Lot
Cité Chapou, CS 70191
46004 Cahors Cedex 9
05 65 20 31 15

→ L'ESS dans le département du Lot

4^{ème} département
d'Occitanie/13

12^{ème} département
français/101

en termes de poids de l'ESS dans le total
des emplois salariés



15,6%
des emplois
salariés

21,7%
des emplois
salariés privés

10,6%
des
établissements
employeurs

12,3%
des
établissements
employeurs
privés

→ Exemples d'entreprises lotoises

L'association RERTR

Le RERTR (Réseau d'Entraide et de Relation de Terre Rouge) est une association Loi 1901, créée le 12 juin 1991 dans le quartier Terre Rouge à Cahors. Agréée Atelier Chantier d'Insertion, cette association est un lieu d'accueil servant de tremplin pour l'emploi et la formation par le biais de plusieurs activités : une blanchisserie, un atelier traiteur et un atelier d'insertion « approvisionnement » en lien avec l'épicerie solidaire de Cahors. Enfin, l'association dispense des formations complémentaires (remise à niveau en mathématiques ou français, cours de FLE, etc...).

L'Auberge de jeunesse du Chai

L'auberge de jeunesse HI Cahors Le Chai est un établissement hôtelier ouvert en mai 2017 et disposant de 38 chambres partagées de 2 à 3 lits. Elle fait partie de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, maillon français du réseau international des Auberges de Jeunesse : Hostelling International, présents dans 81 pays dont plus de 100 en France. Leur maître mot : de la rencontre et du dialogue interculturel entre les jeunes voyageurs naïfs la paix.

Le festival Ecaussystème

L'Ecaussystème est un festival de musiques actuelles qui a lieu chaque année à Gignac. Créé en 2003 sous la forme d'une association, il se déroule soit au mois de juillet soit au mois d'août pendant trois jours et en pleine nature. En plus de ses concerts, l'association souhaite sensibiliser le public au développement durable, à l'écocitoyenneté et au commerce équitable grâce à la mise en place de conférences, de marchés de producteurs et de forums des associations pendant le festival.

SCOP Géromouv

Géromouv est une société coopérative et participative créée en 2015 à Labastide-Marnhac. Elle construit des parcours santé bien être pour les seniors pour des communes, des résidences autonomes et des bailleurs sociaux. Ce concept est un dispositif innovant au service de la pratique d'activités physiques en plein air pour les seniors. Il est scindé en trois espaces : un labyrinthe arboré et végétalisé, un jardin composé de modules de motricité et une aire dédiée à la gymnastique douce, aux étirements, à la relaxation et aux jeux collectifs.

EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir plus d'entreprises lotoises de l'ESS, vous pouvez consulter la liste des entreprises de l'ESS : <https://liste-entreprises.cncres.org/occitanie>



02 Créer son entreprise dans l'ESS

Les qualités requises pour un entrepreneur de l'économie sociale et solidaire sont les mêmes que celles d'un entrepreneur classique : la capacité d'innovation, la prise de risques, une vision stratégique de son entreprise et un projet répondant à un réel besoin. Une entreprise de l'ESS répond aux mêmes exigences de rentabilité économique qu'une entreprise classique, bien que le profit ne soit pas une fin en soi.

La création d'entreprise passe par plusieurs étapes. Partant d'une simple idée, vous travaillerez à sa formalisation pour qu'elle devienne un projet qui gagnera en maturité et dont le développement vous ouvrira d'autres perspectives (exemple : essaimage).

→ Trouver une idée

Remplacez votre projet en perspective par rapport à votre situation

Assurez-vous que votre idée soit en accord avec vos contraintes personnelles et votre motivation. Cela correspond-il à votre mode de vie actuelle ? Consentirez-vous à l'adapter ? Votre entourage est-il en capacité de vous soutenir ? Avez-vous les moyens financiers de vous investir dans un projet comme celui-ci ? Par ailleurs, l'idée d'entreprise que vous avez nécessite peut-être des compétences que vous ou les autres membres de votre équipe n'avez pas. Pensez à les énumérer pour éventuellement vous former ou rechercher des futurs partenaires.

Développez votre connaissance du territoire et sa périphérie

L'ancrage territorial des projets en ESS est fondamental. Bien connaître son territoire, son écosystème et les acteurs qui le composent (acteurs économiques, élus des collectivités, associations, réseaux, etc.) vous aidera à mieux formaliser et affiner votre projet.

Pensez à vous renseigner sur les projets similaires existants sur votre territoire

Cette phase d'état des lieux est essentielle avant d'entreprendre les premières démarches. Si aucun commerce ou service similaire à celui que vous voulez lancer n'existe sur votre territoire, demandez-vous pourquoi. S'il existe ailleurs, essayez de vous inspirer de son modèle économique. Si en examinant l'offre de services existante, vous parvenez à identifier vos futurs concurrents, réfléchissez à votre positionnement sur le marché en proposant une offre complémentaire.

→ Évaluer son idée

Une fois que vous avez transformé votre idée en offre (produit, bien, service) génératrice de valeur, vous devrez ensuite la tester.

Réaliser une étude de marché

Il s'agit d'un travail de collecte de données et d'analyse qui vous permettra de vous projeter dans votre création d'entreprise. Elle permet de connaître les acteurs de votre secteur d'activité, d'évaluer le potentiel de future clientèle ainsi que votre chiffre d'affaires prévisionnel. Cette étape vous permettra de repositionner votre idée première et de préparer l'élaboration de votre plan d'affaires.

Réfléchir à son modèle économique

Le modèle économique constitue ce que l'entreprise va vendre, à qui, dans quel but, de quelle manière et pour quel bénéfice.

“ Plus de 70%
des entreprises
accompagnées
sont pérennes
à 3 ans ”

→ Tester son projet

Avant de vous lancer dans la création juridique de votre entreprise, vous pouvez prendre le temps de tester votre activité sous différentes formes en intégrant par exemple une Coopérative d'Activité et d'Emploi, une couveuse ou un incubateur.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) proposent un cadre juridique et économique, social et humain pour créer et tester son activité grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Les CAE sont des entreprises multi-activités dans lesquelles chaque entrepreneur exerce sa propre activité, tout en étant salarié. Celui ou celle-ci est donc à la fois autonome tout en bénéficiant de la protection (notamment sociale) d'une entreprise collective et solidaire. S'il souhaite rester durablement dans la coopérative et s'investir dans les décisions de celle-ci en plus de la gestion de sa propre activité, l'entrepreneur-salarié peut alors devenir entrepreneur-salarié-associé. Il participe au capital de la CAE et d'après le principe « une personne = une voix », il sera également décisionnaire.

► Les CAE dans le Lot : Ozon (cf p.37) et BGE Coop (cf p.36)

Les couveuses

Les couveuses sont des structures accueillant les porteurs de projet en amont de la phase de création effective de l'entreprise. Elles permettent de tester son projet de création et sa viabilité économique en mettant en œuvre un cadre légal (juridique, social, fiscal) qui permet aux porteurs de projet de tester leur activité économique sur une période limitée dans le temps, avec le cadre juridique de la couveuse (numéro SIRET). Par ailleurs, elles développent une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat à travers un processus de formation et de coaching. Cela passe par la signature

→ Bâtir son plan d'affaires

d'un CAPE, soit un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique (Loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

► Les Couveuses dans le Lot : Altitude BGE (cf p.36)

Les Incubateurs

Un incubateur est une structure d'accompagnement destinée aux porteurs de projets. Il met à leur disposition des services indispensables au bon démarrage et au développement d'une entreprise innovante et peut accompagner son développement. Pour intégrer un incubateur, il est souvent nécessaire de répondre à un appel à projets.

► Les incubateurs d'innovation sociale en Occitanie : Catalis (cf p.29) et Alter'Incub

Les Fab-Labs

Un Fab Lab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public mettant à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (exemple : imprimantes 3D), pour la conception et la réalisation d'objets. Ils peuvent s'avérer très utiles pour vous accompagner dans la phase de prototypage de votre produit.

► En Occitanie : Le Réseau des FabLabs (www.fedlab.fr)

Les pépinières et espaces de coworkings

Les espaces de coworking sont des locaux de travail partagés dans lesquels sont mutualisés des équipements et des services permettant une réduction de charges. Parmi eux, on trouve les pépinières qui sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des nouvelles entreprises.

► En Occitanie : Le RésO Incubateurs Pépinières +

Le plan d'affaires (ou business plan), découle directement du modèle économique. Il s'agit d'un document formalisant par écrit les projections de développement et d'évolution d'une entreprise à moyen terme. Il peut également être utilisé lors du développement de nouvelles activités dans une société préexistante. Il est essentiellement utilisé afin de collecter des financements auprès d'investisseurs.

Le plan d'affaires doit être à la fois concret et compréhensible par toutes les parties prenantes. Il doit présenter l'ensemble des actions qui seront conduites par l'entreprise (où elle va), les moyens utilisés pour y parvenir (comment elle y va) et la période estimée pour atteindre les objectifs fixés. Il appuie également sur les spécificités du projet (ancrage territorial, impact social) afin de le démarquer des autres plans d'affaires reçus par les investisseurs potentiels.

→ Choisir son statut

Historiquement, l'économie sociale et solidaire se définit par les statuts suivants : l'association, les sociétés coopératives, les mutuelles et les fondations. Aujourd'hui, il est possible également de s'inscrire dans le champ de l'ESS grâce à l'agrément ESUS (voir encadré p.9). Ainsi, des formes commerciales plus classiques comme la SARL, la SAS ou la SA peuvent relever de l'ESS si les principes d'utilité sociale sont respectés.

Prenez le temps de connaître les différents statuts et de voir si l'un d'entre eux pourrait correspondre à vos besoins. Par exemple, si vous avez besoin d'un apport conséquent en capital et que vous vous lancez dans une activité concurrentielle, l'association est à exclure. Si en revanche vous souhaitez solliciter des subventions publiques et que votre projet s'y prête, ce statut pourrait s'avérer être adapté.

Les Coopératives

Elles sont définies par la Loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la coopération. Elles exercent leurs activités dans tous les secteurs et respectent les principes d'adhésion volontaire ouverte à tous et de gouvernance démocratique. Il existe de multiples formes de coopératives dont les coopératives d'usagers (de consommateurs, coopératives scolaires ou encore les copropriétés coopératives), les coopératives agricoles, les banques coopératives, etc. Nous vous présentons ici les principaux statuts coopératifs envisageables pour votre création d'entreprise. Les CAE présentées p.14 s'inscrivent également dans cette catégorie.

La Société Coopérative de Production (SCOP)

Juridiquement, il s'agit d'une SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires. En résumé c'est une entreprise

qui appartient à ses salariés et dont la gouvernance est assurée par ceux-ci (le principe « une personne = une voix », peu importe les parts qu'il détient). C'est le statut idéal si vous êtes attaché à la gouvernance partagée exerçant une activité industrielle, de service aux entreprises ou de BTP. Le statut SCOP prévoit une répartition des bénéfices de l'entreprise pour les salariés (25 % minimum), sous forme de participation ou complément de salaire. Par ailleurs les salariés associés peuvent percevoir jusqu'à 33 % des excédents sous forme de dividendes et une part est bloquée pour les réserves de l'entreprise.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Il s'agit d'une entreprise coopérative dont le projet, d'utilité sociale, répond à un besoin collectif identifié sur un territoire, ou dans une filière professionnelle. Les SCIC permettent en effet d'associer, des acteurs très différents autour d'un même projet de développement territorial : salariés, bénévoles, usagers, collectivités territoriales, entreprises, associations... Chacun de ces groupes constitue un « collègue » qui prend part à la gouvernance de la société. Comme pour les SCOP, tous les associés décident ensemble des orientations à prendre selon le principe 1 personne = 1 voix.

“ 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif ”

Les Coopératives Agricoles

On distingue les Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) et les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Les SCA sont des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Les SICA ont pour objet de créer ou de gérer des installations et équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs. Conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, elles se distinguent de ces dernières par la possibilité d'effectuer des opérations avec des personnes autres que leurs associés agricoles (jusqu'à 50 %) et l'obligation d'avoir des adhérents non agricoles (au moins 20 % des voix).

L'association

Des entreprises également

Bien qu'on oppose souvent l'association à l'entrepreneuriat, plus de 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif. La forme la plus courante d'association est définie par la Loi 1901 comme suit : il s'agit de « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Un principe de non-lucrativité

Bien qu'elle soit un organisme à but non lucratif, une association peut exercer des activités rémunérées, éventuellement imposables : s'il n'y a pas partage des bénéfices, l'association n'a pas besoin de changer son statut en société commerciale. L'association peut bénéficier d'une exonération d'impôts à condition que son activité marchande n'excède pas 30 % de son activité globale. La gestion comptable d'une entreprise sous statut associatif

diffère grandement des autres sociétés en ce qu'elle ne possède pas de capital et qu'il ne peut y avoir de sociétaires : les membres payent une adhésion qui ne peut leur être rétribuée (contrairement à une part sociale). En revanche, l'association peut posséder des biens immobiliers.

L'association de préfiguration

Avant de créer une entreprise ou une fondation, il n'est pas rare d'en passer par la création d'une association de préfiguration. C'est souvent le cas pour les SCIC, dont le montage est souvent complexe du fait de la multiplicité des acteurs engagés.

Les sociétés commerciales

La Loi ESS du 31 juillet 2014 (Décret n° 2015-858 du 16 juillet 2015), ouvre ce champ économique aux sociétés commerciales « classiques », dès lors qu'elles appliquent et inscrivent dans leurs statuts le fait d'assurer une gouvernance participative, de limiter leur lucrativité et de rechercher une utilité sociale. Elles ont un caractère commercial, vendent des biens et/ou des services. Elles permettent un regroupement d'associés (personnes physiques ou morale), qui, en contrepartie de leurs apports, reçoivent des titres (parts ou actions). Parmi elles, on peut trouver des SARL, des SA ou des SAS.

Comparaison des différents statuts d'entreprise

	Avantages	Inconvénients	Évolutions possibles	Idéal pour...
La SCOP	<ul style="list-style-type: none"> Partage équitable des bénéfices Implication des salariés dans le projet, plus grande motivation 	Impossibilité de réaliser une plus-value à la revente (projet non-patrimonial)	Une société commerciale classique peut être reprise en SCOP par ses salariés s'ils disposent du capital nécessaire	Les activités de production, le BTP, le conseil, la formation, la communication
La SCIC	<ul style="list-style-type: none"> Utilité sociale forte Gouvernance partagée et plurielle, multisociétariat Ancrage territorial fort 	Impossibilité de réaliser une plus-value à la revente (projet non-patrimonial)	Une association répondant à un besoin territorial peut évoluer en SCIC si elle veut se positionner sur le secteur marchand	Une société d'autopartage, un fournisseur d'énergie
L'association	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Bénéficie d'une exonération d'impôts commerciaux Défiscalise les dons des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de possibilité de levée de fonds L'activité marchande ne peut dépasser 30 % de ses revenus 	Une association ne peut devenir une société commerciale (sauf dans le cas d'une association de préfiguration). Une autre entité juridique doit être créée. Peut devenir une SCIC.	Les projets de ressourceries / recycleries
Les sociétés commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décisions rapide Levée de fonds possible Souvent utilisées comme filiale d'une association non marchande 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'inclure l'utilité sociale et la gouvernance partagée dans les statuts Nécessité de communiquer plus pour être reconnu dans l'ESS 	Une SA, une SAS ou une SARL peuvent devenir une SCIC ou une SCOP	Les artisans, commerçants, industriels, professions libérales (hors professions juridiques, judiciaires ou de santé)

→ Enregistrer sa société

Au moment du choix du nom de votre entreprise, vérifiez auprès de l'INPI que celui-ci est disponible.

Une fois le statut juridique choisi, vous devez rédiger et signer vos statuts. La démarche d'immatriculation de l'entreprise dépendra ensuite du statut choisi.

- **Pour les associations :** en ligne sur www.service-public.fr/associations
- **Pour les sociétés commerciales :** il faut s'adresser au centre de formalités des entreprises (CFE). En fonction de votre secteur d'activité, adressez-vous aux Chambres consulaires (voir p.24).
- **Pour les sociétés coopératives :** l'URSCOP est votre interlocuteur privilégié (voir p.29).
- **Pour les entrepreneurs-salariés :** se renseigner directement auprès de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (voir p.37).

Cet enregistrement donnera lieu à un avis de constitution de la société, publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou au, une publication au Journal Officiel (JO) pour les associations.

Une fois l'immatriculation effectuée, vous obtenez :

- un numéro unique d'identification : le Siren (Système d'Identification du Répertoire des ENTREPRISES) que vous utiliserez dans vos relations avec les organismes publics et les administrations, et un ou plusieurs numéros Siret (Système d'Identification du Répertoire des ETablissements) délivrés par l'Insee,
- un code d'activité APE (Activité Principale Exercée), délivré également par l'Insee,
- un extrait K ou Kbis, délivré par le tribunal de commerce, pour justifier de son inscription au registre du commerce et prouver leur existence légale (hors associations).

→ Après la création

Une fois votre entreprise lancée, il est important de rester dans une dynamique d'accompagnement. En effet, un accompagnement sur les premières années d'existence garantit un taux de pérennité à 3 ans plus élevé que les autres (72 % contre 64 % pour ceux qui ne sont pas accompagnés).

Un accompagnement spécifique pour les structures associatives

Les Maisons des associations et les Points d'appui à la vie associative (PAVA), sont en contact permanent avec les associations. Ils sensibilisent, informent, repèrent des problématiques, etc. Ils jouent également un rôle important pour les professionnaliser. A ce titre, les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) informent, accompagnent et conseillent les bénévoles sur l'administration, la gestion comptable, la fiscalité, les questions relatives à l'emploi, etc.

Enfin, les associations ont la possibilité de solliciter un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour répondre à une problématique identifiée (voir zoom p.35).

Entretenir ses réseaux professionnels

Au cours de votre création d'entreprise et une fois votre projet lancé, il est indispensable d'entretenir des relations avec d'autres entreprises de l'ESS sur votre territoire ou dans la région, ainsi qu'avec d'autres structures de votre secteur d'activité. Pour cela nous vous incitons à fréquenter des clubs d'entreprises, des mouvements associatifs et autres réseaux dédiés, tels que le Mouvement des entrepreneurs sociaux par exemple. Le Mouves est un réseau de plus de 750 adhérents rassemblant des entrepreneurs sociaux et sympathisants engagés dans 10 régions de France, dont l'Occitanie.

► **En savoir plus :** www.mouves.org

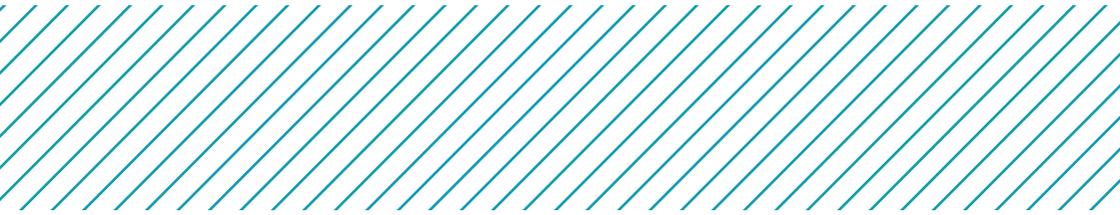
Par ailleurs, participer à des salons professionnels dédiés vous permettra également de réseauter et de prospecter, de participer à des ateliers et découvrir de nouvelles tendances. Par exemple, tous les deux ans, la CRESS Occitanie organise un salon d'affaires socialement responsables, le Salon Coventis, qui augmente la visibilité des entreprises de l'ESS en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Un espace de 1500m² animé par les exposants au rythme d'ateliers experts, de rencontres d'affaires... le lieu idéal pour mettre en avant ses offres de produits ou de services, développer son business ainsi que son réseau de professionnels.

► **En savoir plus :** www.coventis.org

Changer d'échelle

Des dispositifs d'appuis au changement d'échelle peuvent intervenir, de la préparation d'une stratégie de changement d'échelle à son déploiement au niveau national, tels que les programmes suivants : P'INS, SCALE UP- Antropia ESSEC, Programmes Impact-Ashoka, etc.

Les étapes de création	Les questions à se poser		Les structures et dispositifs à mobiliser	
	Le projet	Le porteur	L'accompagnement	Le financement
 Information	<p>Quel est le besoin social auquel je réponds ? Quel produit / service me permet d'y répondre ? En quoi mon idée est-elle innovante ?</p>	<p>Suis-je prêt me lancer dans un projet entrepreneurial ? Mon entourage peut-il me soutenir ?</p>	<p>Têtes de réseaux de l'ESS Salons et réseaux professionnels Médias spécialisés en ESS</p>	
 Émergence	<p>Qui sont mes bénéficiaires et mes futurs clients ? Existe-t-il des projets similaires sur mon territoire ou ailleurs ? Quel est mon modèle économique ?</p>	<p>Quelles sont mes compétences et où trouver celles qui me manquent ? Comment m'insérer dans l'écosystème territorial ?</p>	<p>Programme « Premiers Pas » Pré-incubation et incubateurs Pépinières Espaces de coworking Fablabs Coopératives d'Activité et d'Emploi Réseaux d'accompagnement spécialisés</p>	<p>Fonds de confiance Garanties Plateformes de financement participatif Appels à projets des fondations ou collectivités</p>
 Structuration	<p>Quel statut juridique choisir ? Comment financer mon projet ? Comment me différencier de mes concurrents ?</p>	<p>Comment me positionner vis-à-vis de mes associés ? Qui sont mes partenaires clés ?</p>	<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés</p>	<p>Fonds d'investissement solidaire Prêts d'honneur Prêts participatifs Prêts bancaires Microcrédit Appels à projets</p>
 Consolidation	<p>Comment fidéliser mes clients / créer une communauté autour de mon produit / service ? Comment diversifier mon offre ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	
 Changement d'échelle	<p>Mon modèle est-il essaimable ou franchisable ? Dois-je forcément élargir mon action pour avoir plus d'impact ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	<p>Fonds NovESS Prêts ESS BPI Appels à projets</p>



03 Se faire accompagner

Se faire accompagner est une des clés de réussite de votre projet d'entreprise. On constate que les entreprises s'inscrivant dans des démarches d'accompagnement sont plus solides et pérennes.

A chaque étape de la création, sachez identifier le bon interlocuteur. Voici une sélection de structures présentes dans le Lot ou ayant des relais dans le département, qui portent des dispositifs d'accompagnement : conseils, aide au montage de projet, accompagnement personnalisé...

→ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales peuvent être des acteurs de premier plan dans votre projet de création d'entreprise. Il existe de nombreux dispositifs pouvant prendre des formes variées : aides à la création d'entreprise, aides financières, conseils, mise en réseau ou encore mise à disposition de locaux. En fonction du statut de votre entreprise, vous pouvez également bénéficier de subventions.

NB : Il est interdit aux collectivités territoriales, par leurs interventions économiques, de fausser le libre jeu de la concurrence ou de prendre des participations dans le capital de sociétés commerciales (sauf exceptions).

La Région Occitanie

En charge du développement économique des territoires, elle a, depuis la Loi NOTRE, la compétence exclusive de distribution des aides directes aux entreprises. Les autres collectivités locales ne peuvent financer directement les entreprises que dans le cadre d'une convention passée avec la région. (Aides de la Région : voir p.44)

Le Département

Il ne gère pas directement de dispositifs d'aides au développement économique mais peut s'associer à d'autres organismes qui interviennent comme opérateurs. C'est le cas du département du Lot qui soutient directement des structures d'accompagnement comme les chambres consulaires.

Les EPCI et les communes

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignent l'ensemble des intercommunalités : métropoles, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté des communes. Leurs compétences varient en fonction de leur taille mais le développement économique en fait partie. Renseignez-vous auprès du service « Développement économique » de votre EPCI et pensez également à contacter les services qui pourraient intervenir sur votre secteur d'activité.

→ Le rôle des chambres consulaires

Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État dont le rôle est de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques : l'agriculture (CA) ; l'artisanat (CMA) ; le commerce et l'industrie (CCI). Elles hébergent les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui prennent en charge les formalités d'inscription, de modification et de radiation d'une entreprise.

Elles assurent un rôle de représentation de catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, contribuent à la transmission, à la création et au développement des entreprises, peuvent proposer des formations, un appui technique et des événements professionnels. En fonction de votre secteur d'activité, il peut s'avérer utile de vous rapprocher des chambres consulaires pour un accompagnement spécifique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Il s'agit de la chambre consulaire la plus généraliste. Elle a pour mission de contribuer au développement économique des entreprises du secteur tertiaire et industrielle.

► Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot

**107 Quai Cavaignac - CS 10079
46002 Cahors Cedex 9
05 65 20 35 01
www.lot.cci.fr**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Elle représente les artisans dans tous les domaines d'activité. A consulter si vous exercez une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

► **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot**
Rue Saint Ambroise
46000 Cahors
05 65 35 13 55
www.cma-cahors.fr

La Chambre d'Agriculture (CA)

Chambre consulaire des acteurs économiques de l'agriculture : elle accompagne les agriculteurs dans toutes les étapes de leur vie professionnelle (création, transmission, crises, investissements, formation continue, appui technique...) et contribue à la conduite de projets de développement en partenariat avec les organisations professionnelles (syndicats, coopératives...) et les collectivités territoriales.

► Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès - CS60199
46004 Cahors Cedex 9
05 65 23 22 21
www.lot.chambre-agriculture.fr

Les acteurs de l'accompagnement de l'ESS* dans le Lot

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
PTCE Figeacteurs
URSCOP
CRGE Occitanie
Coorace Occitanie
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
BGE Lot
Ozon
Adefpat



Émergence

Le Mouvement Associatif Occitanie
PTCE Figeacteurs
URSCOP
CRGE Occitanie
Coorace Occitanie
BGE Lot
Ozon
Adefpat
URQR



Structuration

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
PTCE Figeacteurs
URSCOP
Coorace Occitanie
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
URQR
BGE Lot
Ozon
Adefpat



Consolidation

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
PTCE Figeacteurs
URSCOP
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
URQR
BGE Lot
Ozon



Changement d'échelle

PTCE Figeacteurs
Coorace Occitanie
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
URQR
BGE Lot
Ozon

* Cette liste n'est pas exhaustive.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ **CRESS Occitanie**
Chambre Régionale d'Économie
Sociale et Solidaire



L'Économie au service de l'humain

Les CRESS sont reconnues et implantées sur les territoires avec comme cadre législatif l'article 6 de la Loi du 31 juillet 2014 : « Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou inter professionnelles et des réseaux locaux d'acteurs.»

Missions

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- L'appui au maintien, au développement et à la création des entreprises
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
- L'animation d'un observatoire des données régionales de l'ESS relatives aux entreprises de l'ESS
- L'information et la mise en relation des entreprises de l'ESS à l'échelle européenne/internationale
- La promotion de l'ESS en tant que mode d'entreprendre spécifique.

Elles tiennent également à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire de leurs territoires, de leur région.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entreprises et réseaux de l'ESS

CONTACT

contact@cressoccitanie.org
www.cressoccitanie.org
www.coventis.org

COORDONNÉES

Siège social
76 allée Jean Jaurès,
31000 Toulouse
05 62 16 65 50

Délégation Générale

Immeuble Le Richemont,
1047 avenue Villeneuve
d'Angoulême,
34070 Montpellier
04 67 60 20 28



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ PTCE Figeacteurs



FOCUS PTCE

Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un groupement d'acteurs (collectivités locales, entreprises, acteurs de la recherche/formation), ancré sur un territoire qui vise à développer ensemble des projets économiques innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation.

Dans le Lot : FigeActeurs

FigeActeurs rassemble sur le territoire du Grand Figeac, des entrepreneurs de l'économie classique et de l'Economie Sociale et Solidaire, des représentants des collectivités locales, de l'enseignement supérieur et des particuliers, qui coopèrent pour susciter l'émergence de projets économiques de développement local durable. Créé en 2015, il a été labélisé par PTCE par le Labo de l'ESS. Aujourd'hui, ce collectif compte une centaine de membres.

Missions

Figeacteurs est un facilitateur permettant l'émergence de projets collectifs. Il identifie avec d'autres acteurs de l'accompagnement des besoins sociaux sur le territoire sur lesquels les membres ont envie de s'impliquer, notamment : la coopération inter-entreprises, la transition écologique, l'alimentation de qualité et les circuits de proximité.

Par ailleurs, Figeacteurs renseigne également les porteurs de projets du territoire et les oriente vers des spécialistes de l'accompagnement et du financement. Il est en outre organisme de développement de l'ADEFPAT et peut vous accompagner dans vos projets de financement participatif grâce à son partenariat avec la plateforme de crowdfunding TUDIGO.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Départements du Lot
et de l'Aveyron

COORDONNÉES

6 bis rue de Londieu BP60109
46103 FIGEAC CEDEX
contact@figeacteurs.fr
05 65 34 99 87

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

www.figeacteurs.fr

CONTACT

Dominique OLIVIER, Président



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Le Mouvement Associatif Occitanie



Animer les dynamiques associatives en région

Le Mouvement Associatif Occitanie fédère près de 70 000 associations autour d'une quinzaine d'organisations sectorielles ou thématiques. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative dans une période marquée par l'accroissement des inégalités. Sa vocation est d'être le porte-voix de la dynamique associative régionale. Ainsi, il se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Le Mouvement Associatif anime des temps d'échanges thématiques pour les acteurs associatifs (conférences, rencontres régionales), conçoit et diffuse des plaidoyers auprès des élus et candidats.

Dispositifs

Le Mouvement associatif porte les dispositifs suivants :

- Le dispositif local d'accompagnement régional : il accompagne des structures d'envergure régionale (associations régionales, têtes de réseaux, etc.), ainsi que des filières qui souhaitent se structurer.
- Le Parcours ADRESS : un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en ESS sur le territoire de Toulouse Métropole mobilisant 47 partenaires avec leurs expertises.
- Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) qui conseille, oriente et sensibilise les associations employeuses ou non sur l'ensemble des questions thématiques qui les traverse (statuts, gouvernance, financements...).

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations employeuses
et non-employeuses

COORDONNÉES

108 Route d'Espagne,
Immeuble Anadyr,
31100 Toulouse
05 62 21 59 19

www.lemouvementassociatif-occitanie.org

CONTACT

Erwann FAVRE
erwann.favre@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ **URSCOP**

Union Régionale des
SCOP Midi-Pyrénées



Accompagner les projets coopératifs

L'Union Régionale des Scop Midi-Pyrénées est une association interprofessionnelle qui regroupe les sociétés coopératives et participatives de la région. Elle représente les Scop, Scic et CAE auprès des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne et de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux. Elle développe les rencontres entre adhérents sur des logiques de métiers et d'échanges d'expériences (rencontres sectorielles, petit-déjeuners, etc.), favorise la connaissance mutuelle des coopératives et contribue à l'instauration de partenariats.

Dispositifs

- Accompagnement des coopératives dès leur émergence ainsi que la reprise-transmission et la transformation d'entreprise ou d'association en coopérative. Elle fait bénéficier à ses adhérent.e.s de son expertise juridique, propose un accompagnement et des formations en management, en gestion et en financement, via des conventions d'accompagnement.
- Porte l'incubateur d'innovation sociale CATALIS qui a pour vocation de faire émerger et d'accompagner des projets innovants répondant à un besoin social sur l'ensemble du territoire. Chaque porteur de projets peut répondre aux appels à projets CATALIS, même s'il n'est pas constitué en coopérative. Les projets retenus sont ensuite incubés sur une période de 12 mois.
- Réunion d'information organisée le 3e mardi de chaque mois dans les locaux de l'Urscoop à Ramonville Saint-Agne, inscription obligatoire sur le site (rubrique agenda/réunions d'information).

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

Parc Technologique du Canal,
3, rue Ariane - bâtiment A
31520 Ramonville Saint-Agne

05 61 00 15 50

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations (uniquement
pour le dispositif CATALIS)

CONTACT

urmidipyrenes@scop.coop
mdelconte@scop.coop
www.scopmidipyrenees.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CRGE Occitanie

Le Centre de Ressources des
Groupements d'Employeurs



Promouvoir la mutualisation des compétences

Le CRGE a pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines. Dans ce cadre, il accompagne les Groupements d'Employeurs afin de favoriser le développement de cette forme d'emploi sur les territoires.

Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un Groupement d'Employeurs est une association Loi 1901, à but non lucratif, qui permet à plusieurs employeurs de se réunir afin de partager entre eux le temps de travail d'un ou de plusieurs salariés. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences, en temps partiels ou saisonniers des entreprises, tout en proposant une offre d'emploi à temps plein et pérenne aux salariés.



Missions

Le CRGE accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de groupements d'employeurs régionaux, forme des directions de GE, sensibilise les réseaux aux enjeux de la mutualisation des emplois et dispose d'un observatoire régional de l'emploi dans les GE.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

5 avenue Suzanne Lenglen

31130 Balma

06 08 52 00 88

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets de GE

CONTACT

nhamdibey@crge-occitanie.fr

www.crge-occitanie.fr

→ FOCUS : Les structures d'insertion par l'activité économique

On désigne par SIAE les entreprises dont le but est de recruter des personnes ayant des difficultés sociales et professionnelles et qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail « classique ». Celles-ci proposent à leurs salariés des contrats de travail adaptés, ainsi qu'un accompagnement et une formation spécifiques, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Les SIAE suivent les parcours de leurs salariés grâce à des chargés d'accompagnement socio-professionnel et des encadrants techniques qui assurent la formation des salariés.

Comme les entreprises « classiques », les SIAE sont des acteurs économiques à part entière, producteurs de biens et de services. Elles peuvent être des associations, des coopératives ou posséder un statut commercial classique. Elles sont conventionnées par l'Etat, via la DIRECCTE, qui leur attribue des financements pour appuyer leur mission sociale.

IRIO est l'Inter Réseau IAE Occitanie, il regroupe les réseaux, fédérations et collectifs du champ de l'IAE.

► **Contact : irio.iae@gmail.com**

Les Entreprises d'Insertion (EI)	Entreprises ayant une vocation sociale visant l'emploi de personnes en difficulté. Soumises aux mêmes règles fiscales que les entreprises classiques, elles proposent un accompagnement socioprofessionnel de leurs salariés en insertion.
Les Associations Intermédiaires (AI)	Entreprises mettant leurs salariés à disposition des particuliers et des entreprises afin d'assurer des missions ponctuelles ou régulières relevant des emplois familiaux. Elles permettent une reprise progressive de l'emploi salarié, pendant quelques heures par semaine. ► En savoir plus : Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie : www.federationsolidarite.org/occitanie/ / occitanie.siege@federationsolidarite.org
Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Structure portée par une ou plusieurs associations permettant l'embauche de personnes très éloignées de l'emploi sur des chantiers (maraîchage bio ou entretien de bâtiment, par exemple). Emmaüs ou les Jardins de Cocagne portent des ACI.
Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)	Entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel.
Les Régies de Quartier (RQ)	Association visant l'amélioration du cadre de vie d'un quartier, en proposant à ses habitants en difficulté des emplois, des activités et des services. Génératrices de lien social, les RQ impliquent les habitants dans la vie associative et le développement de leur territoire.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie



Le réseau des entreprises d'insertion

Implantée en région depuis 1989, la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) a pour but de regrouper les entreprises d'insertion de la région Occitanie. Elle les représente auprès des pouvoirs publics et les met en relation, les aide à la structuration à la création et au développement de leur projet et anime des temps d'échanges entre ces entreprises.

Dispositifs

Si vous souhaitez monter ou développer votre entreprise d'insertion, la FEI vous orientera vers les structures et les dispositifs adaptés à votre projet. Elle propose un accompagnement individualisé en vue d'un conventionnement IAE. Elle informe et oriente les porteurs de projets et propose des formations à ses adhérents, réalise des diagnostics économiques et sociaux, aide à la recherche de financements et propose une offre de formation pour l'équipe de direction et d'encadrement. La FEI propose également une veille juridique spécifique à l'IAE et dispose d'un observatoire régional spécifique. Pour bénéficier d'un accompagnement par la FEI, vous devez en être adhérent.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

7 rue Hermès,
31520 Ramonville Saint-Agne
05 61 00 15 50

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

CONTACT

Guillaume SOULA
0768162919
g.soula@lesentreprisesdinsertion.org
occitanie.lesentreprisesdinsertion.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ COORACE Occitanie



Fédérer les SIAE

COORACE Occitanie est l'une des 13 délégations du réseau COORACE qui fédère des structures de l'économie sociale et solidaire plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique et du secteur des services à la personne. La fédération COORACE propose une offre de services spécifique à destination de ses adhérents et fournit un accompagnement de proximité et une représentation au niveau local.

Missions

COORACE Occitanie a pour objectifs prioritaires le développement des structures et de la qualité du travail réalisé. Cette structure a pour but de :

- Représenter les entreprises adhérentes auprès des pouvoirs publics régionaux et départementaux et auprès des acteurs économiques et sociaux du territoire,
- Participer aux instances de décision et de coordination liées aux politiques de l'emploi et de l'insertion sur les territoires,
- Animer un réseau régional permettant la réflexion, l'échange et la mutualisation entre acteurs solidaires du territoire,
- Développer le professionnalisme des entreprises adhérentes et la qualité du service rendu par celles-ci,
- Accompagner les porteurs de projets et les projets mis en œuvre par les entreprises adhérentes missions.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

3 impasse du marché gare,
31200 Toulouse
05 62 14 49 96

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

CONTACT

contact@cooraceoccitanie.org
www.coorace.org/
coorace-occitanie



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

Dynamiser le territoire en pérennisant les emplois

L'Université Rurale Quercy Rouergue (URQR) voit le jour en 1991 à Villefranche-de-Rouergue d'une volonté de plusieurs acteurs du territoire de créer une structure de réflexion et de formation pour le milieu rural. Cette association d'éducation populaire est un acteur incontournable des dirigeants et bénévoles associatifs : elle les accompagne dans la gestion de leurs projets et leur propose des formations.

Dispositifs

L'URQR porte le DLA départemental du Lot est labellisée Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB) et point d'appui à la vie associative (PAVA).

Le DLA ne s'adresse qu'à des entreprises employeuses lotoises ou aveyronnaises qui s'inscrivent dans une démarche de développement ou ayant identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe. L'accompagnement peut-être individuel ou collectif. Le DLA est financé par l'Etat, la Caisse des dépôts, la CAF, la Région, les départements du Lot et de l'Aveyron ainsi que de nombreuses EPCI.

L'URQR accompagne également les associations non employeuses dans la mise en œuvre de leurs projets (montage de budget prévisionnel, rédaction de dossiers de présentation et de dossiers de demande de subvention, organisation d'évènements, méthodologie de projet, etc.) Cet accompagnement s'adresse aux adhérents de l'URQR (soit 40 € par personne morale).

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Départements du Lot et de l'Aveyron

PROFIL CIBLE

Entrepreneurs ESS,
Associations non-employeuses

CONTACT

Sara FOUGERES
DLA : dla46@urqr.org e
CRIB : crib@urqr.org
www.urqr.org

COORDONNÉES

URQR- Bâtiment Interactis -
Chemin de 13 pierres
12200 Villefranche de Rouergue
05 65 81 26 64

→ FOCUS : Qu'est-ce que le DLA ?



Le DLA est un dispositif public qui permet aux entreprises de l'ESS (Associations, SIAE, Coopératives, Agrément ESUS) de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Pourquoi solliciter un DLA ?

Il permet aux structures accompagnées de monter en compétences par l'acquisition de savoir-faire et d'éléments techniques propres à leurs caractéristiques. Il s'adresse prioritairement aux structures qui souhaitent développer leur activité et leur(s) emploi(s) (pérennisation, développement, amélioration de la qualité de vie au travail, etc.).

Une entreprise de l'ESS peut solliciter un DLA pour :

- Repenser le modèle économique de la structure
- Réfléchir à la gouvernance de l'entreprise
- Gérer les ressources humaines et la fonction employeur
- Consolider l'ancrage territorial de la structure

Pour accompagner les structures sur les besoins identifiés, les chargés de mission DLA font appel à des prestataires externes qui peuvent être des acteurs associatifs ou sous statut commercial. Ces derniers effectuent des missions de conseil et d'appui selon le cahier des charges établi par le DLA.

Quand en faire la demande ?

Un DLA peut être sollicité par la structure dès sa création ou après plusieurs années d'existence. Le chargé de mission DLA reçoit la structure pour évaluer la pertinence d'un accompagnement, puis réalise avec elle, un diagnostic partagé de sa situation et identifie la problématique. Il est à noter qu'une structure peut bénéficier de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes. Elle doit être prête à y consacrer du temps (2 à 5 jours de consultation en moyenne par accompagnement).

A qui s'adresser ?

Au niveau régional, le DLA est porté par le Mouvement Associatif Occitanie et au niveau départemental par l'Université Rurale Quercy Rouergue. Pour compléter leurs compétences généralistes, les DLA départementaux et régionaux s'entourent d'experts sectoriels, organisés au niveau national en Centres de ressources DLA. Ils sont portés par l'Avisé.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ BGE Lot



L'appui aux entrepreneurs à chaque étape du projet

BGE est un réseau associatif national et généraliste d'aide à la création d'entreprises. Il accompagne les porteurs de projet à tous les stades de leur création d'entreprises, de l'émergence du projet jusqu'à l'accompagnement post-crédation (durant les deux à trois premières années de l'entreprise en France). Acteurs de proximité, ils sont des interlocuteurs privilégiés à contacter rapidement.

BGE Lot dispose de 4 lieux d'accueil sur le département à Cahors, Figeac, Fontanes et Gourdon.

Depuis 2003, ce sont plus de 450 entreprises et 700 emplois qui se sont créés grâce à BGE dans le Lot. BGE Lot est notamment membre du Plan Régional Entreprendre, animé par AD'OCC, l'agence de développement économique de la Région Occitanie.

Missions

Les BGE accompagnent les créateurs à chaque étape du processus de création. Dès le début, elles aident à la clarification du projet et à l'analyse du marché et la faisabilité économique. Puis, elles proposent des parcours de formation à l'entrepreneuriat et aident à la recherche de financements.

Elles assurent également le suivi de la jeune entreprise par un conseil adapté aux problématiques des chefs d'entreprises : marketing, communication, mise en place d'outils de gestion, élaboration de stratégies, développement de l'entreprise.

BGE Lot a développé depuis 2006 une couveuse d'entreprises, Altitude, permettant de tester son activité.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du Lot

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

COORDONNÉES

Maison des associations,
Bureau n°30, Place Bessières,
46000 Cahors

05 65 21 93 50

CONTACT

Rodolphe PONS
bge46@creer.fr
www.creer.fr/lot/



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ **OZON**
Coopérative d'Activité
et d'Emploi (CAE)



Être à la fois Entrepreneur et Salarié

Ozon permet au porteur de projets de tester son idée, d'expérimenter la réalité de l'entrepreneuriat, de démarrer progressivement son activité, de créer son propre emploi. Cette SCOP offre un hébergement juridique, fiscal et social ainsi qu'un statut de salarié normal, un accompagnement au pilotage du projet, et enfin, un service administratif et comptable.

Ozon propose de faire le choix du collectif, de la solidarité et de bénéficier de l'expérience des autres entrepreneurs. Enfin, c'est le seul dispositif qui propose une relation dans la durée puisque les personnes peuvent devenir associées de la Coopérative d'Entrepreneurs.

La CAE est membre du réseau Coopérer pour Entreprendre. Créé en 1999, il s'agit du principal réseau de CAE en France. Sa mission est de développer le nombre de CAE, mutualiser des ressources et des services et les protéger en leur offrant un cadre juridique et un relais institutionnel.

Dispositifs

Les CAE accueillent en continu de nouveaux porteurs de projet et les accompagnent tout au long de leur parcours. Elles proposent à tout porteur de projet, dans un cadre collectif et coopératif un hébergement administratif, juridique et comptable. Elles permettent de bénéficier du statut d'Entrepreneur-Salarié reconnu par la Loi « Économie Sociale et Solidaire » de juillet 2014.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne

COORDONNÉES

14 rue du vieux pont
82 240 Septfonds
05 63 26 03 56

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

CONTACT

ozon@ozon-cooperer.org
www.ozon-cooperer.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Adefpat

Association pour le Développement
par la Formation des Projets,
Acteurs et Territoires



La formation-développement au service de l'entrepreneuriat rural

L'Adefpat est une association régionale, créée en 1983, par des organisations de développement local qui ont souhaité se doter d'un outil adapté à l'accompagnement des porteurs de projet. Elle regroupe les Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux, les Parcs naturels régionaux, les communautés de communes et les chambres consulaires qui adhèrent à la charte de la formation-développement ainsi que les Collectivités Territoriales-Conseils Départementaux et Région-et les représentants de l'Etat.

L'Adefpat conçoit et met en œuvre des actions d'accompagnement de formation pour aider et accompagner des projets d'entreprises individuels ou collectifs qui contribuent au développement économique des territoires.

Dispositifs

L'Adefpat accompagne les porteurs de projet grâce à la « formation-développement », un outil qui leur apporte les méthodes et compétences nécessaires et mobilise un réseau d'acteurs (élus, les entrepreneurs locaux, administratifs, associations) du territoire pour faciliter leur implantation. Des conseillers en formation-développement élaborent le cahier des charges de chaque accompagnement, recherchent et mobilisent des consultants formateurs.

L'Adefpat est également un lieu ressources sur l'innovation territoriale et entrepreneuriale pour ses adhérents.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Aveyron, Lot, Lozère, Tarn,
Tarn et Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

COORDONNÉES

17 rue Gabriel Compayré,
81 000 Albi

05 63 36 20 30

CONTACT

Bruno SERIER
contact@adefpat.fr
www.adefpat.fr



04 Obtenir des financements

Au cours de l'élaboration de votre projet, vous allez être amené à chercher des financements pour la création ou le développement de votre structure. Avant de vous lancer dans la recherche de financement, sachez bien identifier vos besoins afin de solliciter les solutions adaptées.

Besoins en financement	Types de financement
Charge (dépense ou coût supporté par l'entreprise dans le cadre de son activité)	Produit de l'entreprise (Chiffre d'Affaire, cotisation...)
Investissement (dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme, la productivité de l'entreprise)	Fonds propres, Dons, Subventions d'investissement, Prêts...
Besoin en fond de roulement (montant nécessaire pour couvrir le décalage entre les dépenses effectuées par une entreprise et ses recettes)	Fonds propres, Dons, Prêts...
Pertes passées (dommages financiers subis sur une période donnée)	Dons

→ Les types de financement des entreprises

Les apports en fonds propres

Ils désignent l'ensemble des ressources pouvant être apportées par un tiers (apport en capital versé par les associés) ou par la structure (bénéfices réalisés, réserves). Ce sont les ressources destinées à rester durablement dans la structure : elles permettent le développement de l'entreprise, les investissements sur le long terme. Ils sont à distinguer des quasi fonds propres qui regroupent les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.

Les subventions

Il s'agit d'aides financières directes ou indirectes versées par exemple par une collectivité territoriale ou une fondation à une personne morale pour financer une activité d'intérêt général. Elles ne sont pas remboursables. Elles peuvent être sollicitées pour de l'investissement ou du fonctionnement et sont distribuées par l'Etat et les collectivités locales.

Les dons, donations, legs

Certaines entreprises de l'ESS peuvent solliciter des dons, donations ou legs sous forme numéraire (en percevant une somme d'argent) ou sous forme de don en nature (investissement direct : don de véhicule ou matériel informatique par exemple). Les dons sont défiscalisables pour les donateurs.

Les prêts

Les prêts sont des ressources remboursables proposés en général par des établissements de crédit, sur une durée définie et pour un projet précis. On distinguera les prêts à court terme (moins d'un an) et les prêts à moyens et longs termes (plus d'un an). Ils peuvent servir à financer de l'investissement ou les besoins de trésorerie. Par ailleurs, il existe plusieurs types de prêts en dehors des prêts bancaires.

- **Les prêts participatifs** : Il s'agit de prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres des entreprises.
- **Les prêts d'honneur** : Contrairement aux autres prêts, les prêts d'honneur sont attribués à une personne physique, le créateur de l'entreprise, à taux zéro, qui s'engage à le rembourser « sur l'honneur ». Son rôle est de faire effet de levier pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.
- **Le microcrédit** consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires « classiques » faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant.

Les garanties

La garantie est l'engagement par un tiers à rembourser une partie du prêt si l'emprunteur fait défaut. Il ne s'agit pas d'une solution de financement directe, mais elle peut s'avérer nécessaire pour obtenir des crédits dans de meilleures conditions.

→ Financer son entreprise dans l'ESS

Pour financer votre création d'entreprise, plusieurs acteurs de l'accompagnement présents dans le département du Lot pourront vous appuyer. Il est possible de faire appel à plusieurs dispositifs simultanément, en fonction du statut de votre entreprise et de votre secteur d'activité.

Vous pouvez également constituer un tour de table financier en mobilisant autour de votre projet les différentes sources de financement permettant de donner à votre structure une assise financière suffisamment solide pour démarrer dans de bonnes conditions.

Les banques de l'économie sociale et solidaire

- ▶ **Banque Populaire Occitane**
www.occitane.banquepopulaire.fr
- ▶ **Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées**
www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees
- ▶ **Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées**
<https://entreprises.ca-nmp.fr/>
- ▶ **Crédit coopératif**
www.credit-cooperatif.coop
- ▶ **Crédit Mutuel Midi-Atlantique**
www.creditmutuel.fr
- ▶ **La Nef (voir p.51)**
www.lanef.com

→ FOCUS : La Caisse des Dépôts

Créée en 1816, la Caisse des Dépôts est une institution financière publique qui œuvre en faveur de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts a créé la Banque des Territoires pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS en développement, qui proposent des modèles viables et répliquables au service de l'intérêt général. Elle investit dans le capital de l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-financiers privés, publics, locaux ou nationaux.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts a créé le fonds d'investissement NovESS qui accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

EN SAVOIR PLUS

www.caissedesdepots.fr

www.banquedesterritoires.fr

Les dispositifs financiers de l'URSCOP

Le réseau coopératif dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise, transmission ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Ils sont accessibles via les délégués de l'Union régionale qui, en collaboration avec le dirigeant, définissent les besoins réels de l'entreprise et construisent un dossier financier destiné au Comité d'Engagement Financier Régional (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union Régionale.

- **Socoden**, pour consolider la trésorerie (octroi de prêts participatifs).
- **Scopininvest**, pour financer son entreprise sur du long terme : investissement en capital, en titres participatifs et obligations convertibles.
- **Sofiscop** pour se substituer à la caution personnelle du dirigeant de la SCOP. Cet outil permet de garantir les prêts à moyen terme, financements de BFR ou les crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif.

Le mécénat et les fondations

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le mécénat est un levier du financement de projets en faveur de l'intérêt général. Le mécénat a tendance à se diversifier : le don de produits et le mécénat de compétences, de plus en plus pratiqués, permettent de tisser de nouveaux liens entre les mécènes et les entreprises de l'ESS.

Les fondations, elles-mêmes entreprises de l'ESS, y jouent un rôle essentiel.

- **Plus d'informations sur les fondations :**
www.centre-francais-fondations.org

Le financement participatif

Le financement participatif, plus connu sous le nom de « crowdfunding », signifie littéralement « financement par la foule ». Ce mode de financement fait appel au grand public : il est constitué de contributions de particuliers ou personnes morales qui apportent des petits montants pour contribuer à la réalisation d'un projet. La récolte de fonds se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne et les fonds récoltés par ce biais s'inscrivent dans les fonds propres.

Le financement participatif peut prendre plusieurs formes :

- **Les dons** : le particulier investisseur apporte son soutien sous forme de don. Il peut recevoir une contrepartie de la part du porteur de projet mais celle-ci n'est pas obligatoire.
- **Le prêt** : Les plateformes de financement participatif peuvent proposer des prêts avec ou sans intérêt que le porteur de projet s'engage ensuite à rembourser à tous les contributeurs.
- **La prise de participation au capital** : Les donateurs peuvent entrer au capital de l'entreprise et ainsi, en devenir sociétaire ou actionnaire.

Les concours et prix

Il existe plusieurs concours nationaux ou régionaux dans le champ de l'ESS, portés par des associations, des fondations ou des collectivités. Parmi eux : La France s'engage, la Fabrique Aviva, le Grand Prix de la Finance Solidaire (organisé par Finansol).

Les prix de l'ESS de la CRESS Occitanie

Le Conseil National des CRESS organise depuis 2015 les prix de l'économie sociale et solidaire. En postulant aux prix ESS, les lauréats pourront recevoir un prix régional ou national. Chaque CRESS en région remet un Prix ESS à un lauréat régional avec une somme d'argent.

► **En savoir plus** : www.lesprix-ess.org

→ FOCUS : BPIFrance

Bpifrance, Banque Publique d'investissement, finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, en garantie et en fonds propres. Elle les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international et assure aussi leur activité export.

En 2017, en Occitanie, Bpifrance a soutenu 7 017 entreprises à hauteur d'1,6 milliard d'euros générant 3,5 milliards de financements au total.

Parmi les solutions de financements proposées par Bpifrance, le FISO (Fonds d'Innovation SOciale) et le Prêt Croissance TPE, copilotés avec la Région Occitanie, peuvent soutenir les entreprises portant un projet d'innovation ou de croissance économiquement viable, et ayant un impact social.

EN SAVOIR PLUS

www.bpifrance.fr

Les aides et appels à projets de la Région Occitanie

Un accompagnement ouvert à la majorité des filières sur tout le territoire, des « Pass » et « Contrats » adaptées au profil de votre entreprise et à la spécificité de votre projet.

Le Pass Occitanie

- Conçu pour les artisans et entreprises de moins de 50 salariés
- Intervention : subvention
- Montant de l'aide : 20 000€ maximum (50% des dépenses)

Les Contrats Occitanie

- Conçus pour les PME, ETI et associations
- Intervention : subvention ou avance remboursable
- Taux et montant de l'aide variables en fonction des contrats

Les parcours Start'Oc

- Conçus pour financer la faisabilité commerciale du projet (études de marché, communication...)
- Intervention : subvention
- Montant de l'aide : entre 2 500 et 5 000€ (50% des dépenses)

Le 21 novembre 2018, la Région a présenté son plan ESS 2018-2021. La Région et les organismes accompagnateurs et/ou financeurs (URSCOP, France Active, lès) ambitionnent de créer un fonds ESS pour répondre aux problématiques de renforcement des fonds propres des entreprises de l'ESS.

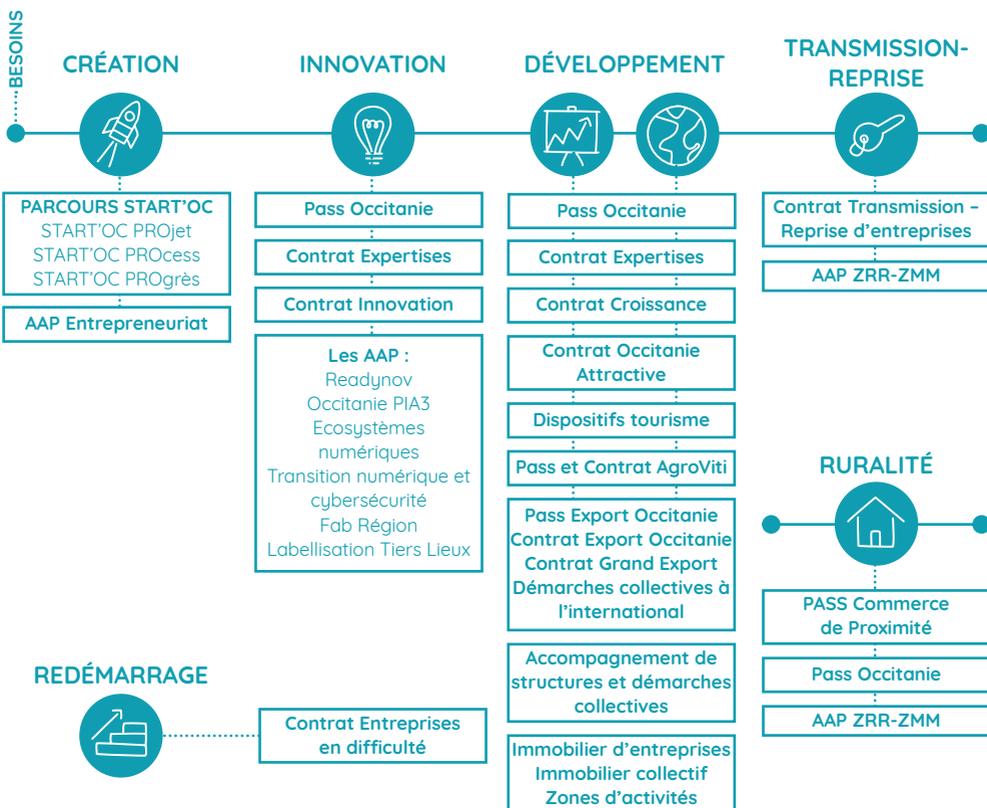
► **Plan à télécharger sur www.laregion.fr**



Contacts Service ESS de la Région :

Toulouse :
Catherine MONNIER
05 61 39 66 24
Montpellier :
Myriam LUDWIG
04 34 08 10 49

Pour aller plus loin, consultez le site d'AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique de la Région Occitanie : www.agence-adocc.com



Source : Région Occitanie.

Les aides européennes

En tant que dirigeant d'une entreprise, il est possible de bénéficier d'un financement de l'Union Européenne, que ce soit sous la forme de subventions, de prêts ou de garanties. Les aides sont disponibles soit directement (programmes en accès direct de l'UE), soit via des programmes gérés au niveau régional (fonds structurels).

Les fonds structurels (et assimilés)

Ces aides servent à cofinancer des investissements et des actions exerçant un important effet de levier (par exemple, la formation à l'entrepreneuriat, les services de soutien, les pépinières d'entreprises, les mécanismes de transfert de technologie, la constitution de réseaux, etc.). Elles ont pour objectif de développer et favoriser l'esprit d'entreprise.

“La diversification des sources de financement est fondamentale”

Fonds Européen	Objectifs	Interlocuteur en région Occitanie
FSE Fonds social européen	Favoriser l'emploi, la formation, l'intégration sociale, l'égalité homme/femme	DIRECCTE Occitanie - Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
FEDER Fonds européen de développement régional	Améliorer l'attractivité des territoires en favorisant la création d'emploi, la recherche et l'innovation, le développement durable	Préfecture de région Occitanie Région Occitanie
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	Soutenir les projets agricoles et d'aménagement rural	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Région Occitanie
FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	Soutenir les projets liés à pêche et au milieu maritime	Région Occitanie

► En savoir plus : www.europe-en-france.gouv.fr

Les acteurs du financement de l'ESS* dans le Lot

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

France Active MPA Occitanie
ADIE



Émergence

France Active MPA Occitanie
Initiative Lot



Structuration

France Active MPA Occitanie
ADIE
IèS
La NEF
Initiative Lot



Consolidation

France Active MPA Occitanie
ADIE
IèS
La NEF



Changement d'échelle

France Active MPA Occitanie
IèS
La NEF

* Cette liste n'est pas exhaustive.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ France Active MPA Occitanie

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
MPA-OCCITANIE

Le financeur solidaire des entreprises de l'ESS

Pionnier de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans et a mobilisé 270 millions d'euros au service de 7 400 entreprises l'année dernière. France Active MPA Occitanie est une association territoriale du réseau France Active et intervient sur l'ensemble des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. De l'émergence au développement, France Active MPA Occitanie donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager sur leur territoire. Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et sociaux.

Dispositifs

Quel que soit le stade de la création de votre projet, France Active MPA Occitanie peut proposer un accompagnement adapté. La recherche de l'utilité sociale et la prise en compte du territoire seront des critères déterminants pour la prise en charge de votre dossier.

France Active MPA Occitanie vous propose une offre complète, adaptable et évolutive en fonction de votre démarche d'engagement :

- Financement solidaire : prêts, garanties de prêts, primes, investissement en fonds propres
- Bâtir la stratégie financière
- Accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

www.midipyreneesactives.org

COORDONNÉES

32 Rue de la Caravelle,
31500 Toulouse

05 62 73 16 53

contact@mp-actives.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ ADIE

L'Association pour le droit
à l'initiative économique



L'agence du microcrédit

Pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, l'Adie propose des prêts pour financer tout type de projet : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc. Implantée sur le territoire depuis 30 ans, elle accompagne les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.

Dispositifs

- S'adresse aux personnes sans emploi, aux salariés en situation précaire et aux travailleurs indépendants qui souhaitent créer leur entreprise, la développer.
- Finance également les personnes en couveuse d'entreprise, coopérative d'activité ou portage salarial, CESU autres...

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors
ESS, Associations non-
employeuses

PRISE DE RENDEZ-VOUS

www.adieconnect.fr

SITE INTERNET

www.adie.org

COORDONNÉES

Toulouse

32 Rue de la Caravelle,
31500 Toulouse
05 61 43 97 67

Lot

39 rue du Maréchal Joffre,
46000 Cahors

Yann DHers : 06 70 88 09 04



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ IÉS

Initiatives pour une économie solidaire



La finance solidaire de proximité

IÉS est une SCIC qui collecte de l'épargne citoyenne depuis 20 ans, pour financer et accompagner des entreprises en Occitanie qui placent l'utilité sociale au cœur de leur démarche, créent des emplois et ont une activité porteuse pour le dynamisme du territoire. Agréée entreprise solidaire depuis 2007, IÉS développe un outil d'épargne labellisé Finansol, ce qui garantit la transparence et l'utilisation solidaire des fonds. IÉS fonctionne grâce à un réseau de bénévoles qui accompagnent les entrepreneurs.

Dispositifs

IÉS propose une offre en fonds propres et quasi fonds propres à moyen-long terme dédiée à des entreprises en création ou en développement implantées en Occitanie. IÉS s'adresse à des structures de dimension collective (SA, SARL, SCOP, SCIC, SICA, associations, EURL...) créatrices d'emplois ayant un lien avec l'entrepreneuriat social et solidaire. Le financement est compris généralement dans une fourchette allant de 5 000 € à 50 000 €.

Les entreprises financées par IÉS bénéficient pendant 5 ans d'un apport en fonds propres (capital, compte courant d'associé, titres participatifs...) ainsi que d'un accompagnement bénévole, assuré par des coopérateurs. Des participations minoritaires au capital, comptes courants d'associés, titres participatifs, prêts participatifs, titres associatifs, obligations convertibles sont des exemples d'outils financiers mobilisés par IÉS dans les entreprises.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

SITE INTERNET

www.ies.coop

CONTACT

Le Périscope
Parc Technologique du Canal
7, rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne

COORDONNÉES

05 61 75 12 97
permanence@ies.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La NEF



La première banque éthique française

La Nef est une coopérative financière qui soutient depuis 30 ans les acteurs de la transition écologique et sociale grâce à l'épargne citoyenne qui lui est confiée. Elle s'est implantée en Occitanie en 2009 avec l'ouverture d'une délégation dédiée aux besoins financiers des professionnels.

La Nef finance les structures en phase de création, développement ou reprise ayant une activité avec une dimension écologique, sociale ou culturelle forte comme l'agriculture biologique et paysanne, les circuits courts, l'énergie renouvelable, le commerce équitable, l'entrepreneuriat social, etc.

La Nef rend compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants. Elle est agréée et contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et il s'agit du seul établissement financier français agréé ESUS.

Dispositifs

- Pour créer ou développer votre activité, la Nef propose des prêts d'investissement à partir de 15 000 euros jusqu'à 4 millions d'euros, pour financer vos besoins immobiliers et foncier professionnel, aménagements ou travaux, équipements matériel ou immatériel, fonds de commerce.
- Pour mobiliser votre réseau et construire une communauté pour financer votre projet, la Nef a développé un outil de finance participative : Zeste plateforme de dons avec ou sans contreparties.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

www.lanef.com

COORDONNÉES

2 place Rouaix,
31000 Toulouse

05 34 30 53 10

CONTACT

delegation.toulouse@lanef.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Initiative Lot



Le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprise

Initiative Lot est une association dont le rôle est de consentir des prêts d'honneur. Portée par la CCI, elle est affiliée à la fédération Initiative France, association soutenant les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises. L'association regroupe des partenaires institutionnels, publics et privés, motivés par le soutien de la création et de la reprise-transmission d'entreprise, de la créativité et de l'innovation.

Dispositifs

Ce groupe de partenaires a créé un Fonds de soutien qui réalise des Prêts d'Honneur à 0 % et sans caution personnelle aux créateurs et repreneurs d'entreprise dont l'apport en fonds propre doit être augmenté pour aider au financement global du projet par les banques. Un premier entretien individuel permettra de tester la validité du projet, puis un dossier est constitué avec l'appui d'un des chambres consulaires, avant de passer devant un comité d'agrément. Ces prêts peuvent aller de 3 000 à 30 000 euros, voire 80 000 pour les dossiers innovants.

Initiative Lot dispense des conseils personnalisés, une qualification de votre plan d'affaire afin de vous aider dans l'avancement de votre projet, ainsi qu'un suivi technique et des possibilités de parrainage contribuant à la pérennité de votre entreprise.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du Lot

PROFIL CIBLE

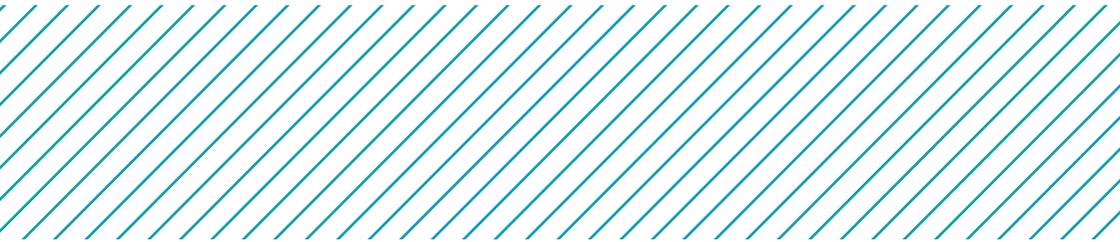
Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS /
Hors ESS

COORDONNÉES

107 quai Eugène Cavaignac,
BP 7946 002 Cahors Cedex 9
05 65 20 35 18

CONTACT

Younès ABDELAATI
younes.abdelati@lot.cci.fr



05 Focus filière agriculture

L'ESS est largement représentée dans le secteur agricole puisque 75 % des agriculteurs sont membres d'une coopérative. Les acteurs de l'ESS sont également présents aux autres maillons de la chaîne : préparation, transformation, distribution et consommation¹.

Ainsi, certaines entreprises et réseaux de l'ESS ont développé une expertise dans l'accompagnement de projets agricoles. La Chambre d'Agriculture reste votre interlocuteur privilégié, en parallèle, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres structures. En voici quelques exemples.

COOP DE FRANCE Occitanie

Coop de France Occitanie a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents, coopératives agricoles et agro-alimentaires et de leurs filiales, auprès des tiers et des pouvoirs publics régionaux. Elle assure également la promotion du modèle coopératif auprès des agriculteurs et de la société civile, et contribue à la structuration et à l'animation des filières. Enfin, elle conseille les coopératives agricoles et agro-alimentaires sur divers sujets (formation, juridique, qualité, développement durable, RSE).

- **Maison de la coopération agricole et agro-alimentaire**
BP 82256 Auzeville
31322 Castanet Tolosan
05 61 75 42 82
contact@frc2a.fr
www.frc2a.fr

ADEAR - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Lot

L'ADEAR a pour vocation de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable. Elle propose un accompagnement individualisé aux porteurs de projet d'installation agricole, ainsi qu'aux futurs cédants qui veulent transmettre leur ferme. Elle accompagne à l'installation, à tous les âges, pour toutes les productions.

- **Maison des paysans**
Place de la Halle
46320 Assier
05 65 34 08 37
adearlot@wanadoo.fr
www.adearlot.wordpress.com

Terre de Liens Midi-Pyrénées

Terre de Liens est mouvement citoyen reconnu d'utilité publique qui préserve les terres agricoles afin d'y développer des usages solidaires respectueux des personnes et de l'environnement. Il réalise des opérations d'acquisition de fermes avec pour objectif de maintenir une activité agricole sur plusieurs générations. Des baux ruraux environnementaux sont signés avec les fermiers. Terre de Liens dispose d'une foncière, société d'investissement solidaire, qui collecte l'épargne auprès d'épargnants solidaires (label Finansol) pour acheter des fermes qu'elle met en location à des paysans ; d'une Fondation, qui accueille des dons et legs de biens fonciers agricoles ; et un réseau associatif qui développe des actions de sensibilisation, d'animation et d'accompagnement auprès de tous publics.

► 26-28 rue Marie Magné

31300 Toulouse

09 70 20 31 14

mp@terredeliens.org

www.terredeliens-midi-pyrenees.org

Fédération départementale des CUMA du Lot

La FDCUMA propose aux CUMA un pôle de compétences sur l'accompagnement des projets, la gestion, le développement de l'emploi, le conseil juridique. Il s'agit d'une structure associative qui assure la représentation, la promotion, et la défense des CUMA du département.

► Fédération départementale des CUMA du Lot

430 avenue Jean Jaurès

46000 Cahors

05 65 23 22 21

n.hugon.fdcuma46@lot.chambagri.fr

www.cuma.fr/fiches/lot-federation-des-cuma

AFOCG Quercy

L'Association de Formation collective à la Gestion (AFOCG) a pour objectifs l'autonomie de décision et la responsabilisation des agriculteurs et agricultrices face à l'avenir de leur exploitation et du milieu rural. L'AFOCG s'adressent aux exploitants, hommes et femmes, quelle que soit le type d'exploitation et sa taille, qui souhaitent entrer dans une démarche de formation continue et rencontrer d'autres exploitants en vue de confronter leur réalité à celle des autres.

► Place de la Halle

46320 Assier

09 80 78 99 86

06 95 18 88 15

afocg.quercy@gmail.com

www.interafocg.org/afocg46

Bio 46

Bio 46 a pour objectif de développer l'agriculture biologique dans le Lot. Deux objectifs principaux ont été fixés pour les années à venir : augmenter les surfaces bios sur le Lot et reterritorialiser l'économie agricole bio lotoise. Ces derniers se déclinent dans les actions suivantes : La représentation et l'information des producteurs, l'accompagnement des producteurs, la communication et les circuits courts (des débouchés pour maîtriser sa production et augmenter sa plus-value).

► Maison de l'Agriculture

430 Avenue Jean Jaures

46000 Cahors

05 65 30 53 09 - 07 81 35 12 96

bio46@biomidipyrenees.org

www.biomidipyrenees.org

La Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie

Fédération associative d'éducation populaire qui accompagne depuis plus de 35 ans des projets collectifs en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables. Elle regroupe une vingtaine de fédérations départementales et groupes locaux d'agriculteurs et de ruraux d'Occitanie qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.

- ▶ **Mas de Saporta**
Maison des Agriculteurs Bât. B
34875 Lattes
04 67 06 23 40
raphael.frcivam@gmail.com
www.civam-occitanie.fr

InPACT Occitanie Pyrénées Méditerranée

Le collectif InPACT regroupe des associations engagées dans le développement durable des territoires ruraux. Celles-ci proposent des formations, de la technique à la gestion en passant par la commercialisation ou le bien-être au travail.

- ▶ **Mas de Saporta**
Maison des Agriculteurs Bât. B
34875 Lattes
inpactlr@gmail.com
www.inpact-occitanie.org

→ D'autres structures à solliciter

Information et orientation :

- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie (DRAAF)
www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr
- La chambre d'agriculture d'Occitanie :
www.occitanie.chambre-agriculture.fr
- Les Points d'accueil installation pour la création et la reprise d'entreprise en agriculture :
www.sinstallerenagriculture.fr

Santé et prévoyance :

- La Mutualité Sociale Agricole, MSA Midi Pyrénées Nord :
http://mps.msa.fr/lfy

Plateformes de financement participatif spécialisées :

- MiiMOSA : « Ensemble pour notre agriculture et notre alimentation »
www.miimosa.com
- Blue Bees : « Finçons une agriculture d'avenir ! » :
www.bluebees.fr

Les adhérents de la CRESS Occitanie

Les associations



Les coopératives



Les mutuelles



Spécificités régionales



Les syndicats d'employeurs



Ce guide a été conçu par la CRESS Occitanie.

Réalisé dans le cadre d'une convention avec la DIRECCTE Occitanie portant sur l'animation territoriale ESS du département du Lot, il a été rédigé avec l'appui d'acteurs et réseaux lotois de l'ESS.

La CRESS Occitanie remercie : la Préfecture de Région, l'Unité Départementale du Lot, la Région Occitanie ainsi que les différentes structures contributrices à la rédaction du guide.

Une entreprise s'inscrit dans un cycle permanent d'évolution qui implique de rester dans une dynamique d'accompagnement.

Pour rester informé des actualités,
n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site :
www.cressoccitanie.org/entreprendre/



Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire Occitanie

cressoccitanie.org | coventis.org

Siège social :

76 allées Jean Jaurès, 31000 Toulouse

05 62 16 65 50

Délégation Générale :

Immeuble Le Richemont - 1047 avenue Villeneuve d'Angoulême, 34070 Montpellier

04 67 60 20 28